

consult_title

BASSIN BOXING CLUB

Règlement intérieur

- 1 . Le club est fermé pendant les vacances scolaires.
2. Toute personne devra s'acquitter de la cotisation annuelle dès la deuxième séance et fournir la fiche d'inscription remplie.
3. Une attestation de questionnaire de santé ou un certificat médical devra être fournie dès l'inscription.
- 4 . Les compétiteurs devront acheter, remplir et faire compléter leur passeport sportif par les médecins concernés.
- 5 . Toutes blessures ou douleurs doit être signalées au coach ou au club pour que la déclaration d'accident soit faite (**max dans les 5 jours**) auprès de :
 - Pour la savate-boxe française : l'assurance AIAC Courtage via le site de la fédération <https://federation-sport.aiac.fr/declaration/declarationSinistre.aspx?fkFed=FFSBF435G86>;
 - Pour le kick boxing : auprès de la MDS SPORT via le site de FFKMDA <https://www.ffkmda.fr/documents-4/declaration-daccident/> pour le kick boxing.
6. Tenue et comportement : Conformément au code fédéral, les protections et tenues pour pratiquer sont les suivantes :

Pour la Boxe Française : port de chaussures adaptées et propres obligatoire.

Pour le Kick boxing pieds nus ongles courts.

- Port de la coquille et du protège-dents obligatoires ;
- Protège poitrine pour les femmes, Protège-tibias, mitaines ou bandages : conseillés à l'entraînement mais obligatoires en compétition ;
- **Torse nu ou débardeur trop ample ainsi que short ou mini short interdits en Boxe française ;**
- Bijoux et piercing doivent être retirés avant le début du cours.

L'équipement spécifique à la pratique est obligatoire à chaque séance et est propre à chaque adhérent (gants, protections, chaussures).

7 . Les adhérents du Bassin Boxing Club s'engagent à suivre une éthique sportive. Ces disciplines sont synonymes d'opposition et de combativité. Mais une telle confrontation est source de plaisir, d'échange et d'épanouissement, si et seulement si elle se déroule dans un contexte de courtoisie, de respect mutuel et dans les règles.

7.1 Le respect

Avoir l'esprit sportif, implique de respecter l'autre, l'adversaire, le co-équipier mais aussi se respecter soi-même. C'est aussi respecter les règles et ceux qui les font appliquer.

Tous les acteurs des boxes pieds poings doivent accepter les différences d'ordre physique ou de pensée. Ces différences sont source d'enrichissement personnel.

Le respect génère tolérance, fair-play, dignité, non-violence et non-discrimination.

Les règles de bonne conduite sont les suivantes : soigner son apparence, sa tenue, son langage ; accepter les décisions de l'arbitre ; reconnaître les mérites de l'adversaire.

7.2 La loyauté / L'honnêteté

La pratique de la Boxe Française et du kick boxing de leurs disciplines associées est définie par des règles du jeu, sans

lesquelles la compétition perd son authenticité. La connaissance de la règle et son application loyale doivent être sans cesse recherchées puisqu'elles constituent la condition préalable à l'égalité des chances.

Les règles de bonne conduite sont les suivantes : respecter les règles du jeu, même en l'absence d'un arbitre ; résister à toute tentative de corruption, qu'elle soit financière ou morale ; refuser tout type de dopage.

7.3 La maîtrise de soi

En compétition, le sportif se retrouve souvent seul face à lui-même et doit savoir faire preuve de contrôle et d'esprit de décision. Il doit toujours donner le meilleur de lui-même tout en étant digne du jeu et sans pourtant mettre en danger son intégrité physique, psychologique ou morale.

Les règles de bonne conduite sont les suivantes : apprendre à gérer ses réactions et ses émotions ; défendre ses chances sur le terrain quelles que soient les conditions ; ne pas adopter une attitude ou proférer des paroles qui pourraient conduire à une perte d'estime de soi.

8. Les équipements appartenant au club : gants, cordes, sacs, etc. sont à la disposition de chacun, et doivent être remis en place après chaque séance.

9. Des vestiaires ainsi que des douches sont à disposition (ne pas laisser d'objets de valeur dans le vestiaire, le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte).

10. Chacun s'engage à maintenir dans un parfait état de propreté les locaux.

11. La pratique ne devra s'exercer qu'au sein du club durant les entraînements, démonstrations, galas ou compétitions.

12. Le club dégage toute responsabilité au cas où l'un de ses membres ne se cantonnerait pas à la pratique de ce sport dans ce cadre précis. Cela pourrait entraîner l'exclusion de l'élève.

13. Les membres du bureau directeur, se réservent le droit d'accepter, de refuser, ou d'expulser l'un des adhérents sur simple avis verbal, en cas de non-respect du présent règlement.

14. Notons que les coachs et les encadrants et le bureau sont bénévoles, ils prennent sur leur temps personnel, merci de les respecter.

15. L'absence d'enseignant qualifié à la séance entraîne l'annulation du cours. Les séances peuvent être annulées ou modifiées pendant la saison sans préavis, sans remplacement, sans pouvoir prétendre, même partiellement à un remboursement.

16. Les mineurs sont tenus d'être accompagnés par un parent ou tuteur dès la fin des cours, le club décline toute responsabilité des mineurs dès la fin de l'entraînement.

17. Des stages pourront être organisés pendant les vacances.

18. En cas de demande trop nombreuse d'inscription une liste d'attente par ordre de demande sera mise en place.

19. Aucun remboursement ne sera effectué pour aucune raison.